

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	29
Représentés	12
Absentes	2
Votes	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	1

Conseil Municipal

Séance du Vendredi 7 mars 2025

Le vendredi 7 mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le vendredi 28 février 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, GAULIER Danièle, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, POUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie

Étaient représenté.e.s :

Ali ID ELOUALI donne mandat à Bénédicte HACHE
Lucie LANTERNIER donne mandat à Vasco COELHO
Walid SAYADI donne mandat à Karim GARROUT
Moustapha THIAM donne mandat à Malika BENKAHLA
Jocelyne DIMNET donne mandat à Sushma OSTERMEYER
Stéphane BANCE donne mandat à Kristian BOLLE
Hafida FADLI donne mandat à Sabrina FONTAINE
Alain OMRANE donne mandat à Yacin CHALBI
Mathilde BEZACE donne mandat à El Arbi CHIRRANE
Damien DESROCHES donne mandat à Julien BOURVEN
Laura FOURNIER donne mandat à Danièle GAULIER
BALIAS Thierry donne mandat à Terence ESSONE-MENGUE

Étaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS
Hamida BOUGUEROUA

Secrétaire de séance :

Hancès SASU

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

de la publication le

O B J E T

Approbation de l'avenant N°14 à la convention d'exploitation du service urbain « Choisybus » avec la RATP

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250312-25-015-DE
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025

**Approbation de l'avenant N°14 à la convention d'exploitation
du service urbain « Choisybus » avec la RATP**

LE CONSEIL,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 24-135 en date du 6 novembre 2024 portant approbation de l'avenant 14 relatif à la convention d'exploitation du service urbain « Choisy Bus » avec la RATP,

Vu le projet d'avenant N°14 modifié relatif à la convention d'exploitation du service urbain de transports « Choisy Bus » avec la RATP

Vu l'avis de la commission Sécurité/Travaux/Voies/Déplacements/Stationnement/Urbanisme/du Logement/Développement durable Nature en ville en date du 14 février 2025,

DÉLIBÈRE

Article 1 - Annule la délibération N° 24-135 approuvée au conseil municipal du 6 novembre 2024 approuvant l'avenant N° 14 à la convention d'exploitation du service urbain « Choisybus » avec la RATP.

Article 2 - Approuve l'avenant N°14 portant prolongation de la convention d'exploitation du service urbain de transports de la ligne 582 « Choisybus » jusqu'à la date de démarrage du futur marché d'exploitation de la ligne « Choisybus » et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3. - Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant N°14 avec la RATP et tous autres documents y afférents en vue de son exécution.

Article 4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 7 mars 2025

Pour extrait conforme,
Tonino Panetta
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250312-25-015-DE
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025